DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Jules VÉDRINES

après avoir traversé l'Europe

arrive à Héliopolis

Paris, 29 décembre.

Jules Védrines qui, on le sait, a mis à son actif, depuis son départ de Nancy, de magnifiques performances, est arrivé aujourd'hui à Héliopolis.

On sait qu'Héliopolis, où se trouve un champ d'aviation est à quelques kilomètres seulement du Caire, ville à laquelle elle est reliée par un tramway électrique.

Voici donc les dépêches concernant Jules Védrines et que nous reproduisons dans leur ordre de réception :

Londres, 29 décembre.

Selon une dépêche de Beyrouth au « Daily Mail », Védrines serait parti hier de Jaffa pour le Caire.

Mais une dépêche du Caire au même journal, dit que l'aviateur a remis son départ à ce matin. Hier, une foule nombreuse a attendu à Héliopolis jusqu'à la nuit l'arrivée de Védrines ; elle a été déçue.

Jaffa, 29 décembre.

Védrines en atterrissant samedi au nord de Jaffa, a brisé une aile de son appareil.

Jaffa, 29 décembre.

Après réparation de son appareil, Védrines est reparti ce matin vers le Caire.

Port-Saïd, 29 décembre.

On signale que l'aviateur Védrines a passé au-dessus d'El-Kantara, en suivant la ligne Salhieh-Le Caire.

L'ARRIVÉE A HÉLIOPOLIS

Le Caire, 29 décembre.

L'aviateur Védrines, parti de Jaffa à 8 h. 30, est arrivé à Héliopolis à 1 h. 15.

Le Caire, 29 décembre.

Avant d'atterrir, Védrines a évolué plusieurs fois au milieu des acclamations de la foule.

Le Ministre de France a félicité chaleureusement l'aviateur de son raid et lui posa sur la tête une couronne de lauriers.

Védrines a assisté à un souper offert en son honneur.

Neige et tempête

Nancy, 29 décembre.

A la suite des abondantes pluies de ces derniers jours et d'une tempête de neige survenue cette nuit, tous les cours d'eau du département sont sortis de leur lit, et dans de nombreux endroits les routes sont submergées et les communications interrompues. A Nancy, une partie des habitants de la prairie Tomblaine ont dû évacuer cette nuit leurs maisons devant l'envahissement des eaux ; grâce aux mesures prises, la crue ayant été prévue et annoncée, il n'y a aucun accident de personnes à signaler.

Grenoble, 29 décembre.

La neige tombe abondamment sur la région depuis ce matin.

Chartres, 29 décembre.

Le Loir, grossi par les pluies, a inondé toute la partie basse de la ville de Cloyes, isolant complètement l'hôpital. De nombreux immeubles ont dû être évacués. Toutes les usines chôment dans le bassin du Loir. Les lignes ferrées de Paris à Tours par Vendôme et de Châteaudun à Courtalin sont submergées en plusieurs endroits.

Les Mutineries

à propos des deux ans

Paris, 29 décembre.

L'*Humanité*, rendant compte hier de l'entrevue de MM. Rouanet, Poulain et Reboul, avec le ministre de la guerre, au sujet de la situation des soldats condamnés pour mutinerie à l'occasion du maintien de la classe, écrivait que sur les 19 soldats en cours de peine, 10 avaient bénéficié de la clémence ministérielle, et qu' « il ne serait pas impossible que de nouvelles mesures gracieuses interviennent dans un délai plus ou moins rapproché ; c'est du moins ce que le ministre a laissé entendre ».

A ce sujet la ministère de la guerre communique la note suivante :

« Contrairement aux allégations parues dans certains journaux, le ministre de la guerre n'a nullement déclaré qu'il avait l'intention de proposer de nouvelles grâces et remises de peines en faveur des soldats condamnés pour rébellion à l'occasion du maintien de la classe 1910 sous les drapeaux. Celles qui viennent d'être accordées par le gouvernement l'ont été après examen de tous les dossiers, en tenant compte de la gravité des peines et de la conduite des intéressés.

« Aucune autre mesure gracieuse ne pourrait se justifier pour le moment. »

Au total, 33 soldats avaient été condamnés pour avoir participé aux mutineries : 14 ont été graciés par le précédent cabinet, 10 par le ministère actuel ; 9 poursuivent l'exécution de leur peine.

La Joconde à Milan

Milan, 29 décembre.

MM. Modigliani, directeur du palais de Brera, Leprieur et Henry Marcel sont arrivés ce matin, à 6 h. 45, avec la « Joconde ».

Celle-ci a été transportée directement en automobile au palais de Brera, où se trouvaient réunies les autorités et un certain nombre de notabilités.

La « Joconde » sera exposée dans une salle qui contient une collection d'œuvres de l'école de Léonard de Vinci.

Le comte de Turin est venu, à dix heures, visiter le tableau.

Le feu continue à Saint-Sébastien

St-Sébastien, 29 décembre.

L'incendie qui a éclaté cette nuit dans les dépendances du Théâtre et du Cirque continue à faire rage. L'immense brasier englobe tout un pâté de maisons ; un quartier entier de la ville est menacé ; plusieurs personnes ont subi un commencement d'asphyxie et n'ont pu être rappelées à la vie qu'après des soins énergiques.

Un régiment d'infanterie et les troupes du génie combattent le sinistre, mais la tempête effroyable de vent, de grêles et de pluie qui sévit sur toute la côte contrarie les secours.

La bombe de Neuilly

L'enquête

Paris, 29 décembre.

Chez MM. Nessi et Bouthery, rue du Marché, sous la violence de l'explosion, les vitres du bureau occupé habituellement par MM. Bouthery et Nessi et par trois de leurs employés, parmi lesquels Roubinowitch, qui fut blessé ce matin, ont été entièrement brisées. Une plaque de fonte pesant environ 150 kilos a été descellée du mur auquel elle était attachée.

Ce matin, à l'heure où l'explosion s'est produite, il ne restait à l'atelier que deux ouvriers, MM. Schmitt et Gasparrini, et, au bureau, Roubinowitch, lequel est employé aux écritures.

M. Schmitt déclare :

— Je travaillais après une pièce de fonte, nous a-t-il dit, quand soudain, j'entendis une forte détonation. Je vis le bureau de mes patrons rempli d'une épaisse fumée. En même temps, une énorme flamme jaillissait au plafond. En coup de vent, Roubinowitch, qui occupait le bureau, se précipite vers moi. Il avait le visage entièrement brûlé, ainsi que les mains. Sa cravate était encore en train de se consumer, ses vêtements étaient déchiquetés. Je me précipitai à son secours. Le malheureux faisait peine à voir, tant il souffrait. M. Nessi, qui demeure dans l'immeuble, descendit à son tour ; il fit transporter le blessé dans une pharmacie voisine où on le pansa.

Quelques instants après, une automobile transportait le blessé à Beaujon.

COMMENT SE PRODUIT L'EXPLOSION

Continuant son récit, M. Schmitt dit :

— En arrivant à l'usine, Roubinowitch avait remarqué qu'un paquet de forme triangulaire, enveloppé dans du papier, était déposé sur le siège qu'occupe habituellement M. Bouthery. Ce paquet portait l'inscription suivante :

« M. Bouthery, rue du Marché, Neuilly-sur-Seine (Echantillon) ».

C'est en voulant l'ouvrir que l'explosion se produisit.

Je ne puis vous dire comment ni quand le paquet avait été déposé là. Mes camarades et moi nous ne connaissons aucun ennemi à nos patrons qui sont la bonté même à notre égard.

Le juge d'instruction, M. Guibourg, accompagné de M. Moisan, commissaire de police de Neuilly, se sont rendus cette après-midi à l'hôpital Beaujon où ils ont interrogé Roubinowitch, qui est à présent dans un état alarmant.

On recherche activement l'auteur de l'attentat ; on en est réduit actuellement à des conjectures, mais tout laisse prévoir que d'ici peu il tombera entre les mains de la justice.

AU LABORATOIRE MUNICIPAL

Les débris de l'engin ont été transportés au laboratoire municipal.

De la première expertise il résulte que l'on se trouve bien en présence d'un engin des plus dangereux, qui avait été muni d'un mécanisme des mieux réglés qui devait aboutir à une explosion.

Il semble qu'il ait été chargé à la mélinite.

Courrier postal dévalisé

Cherbourg, 29 décembre.

Pendant le transport d'un courrier postal à la gare, un sac de lettres et de valeurs a disparu.

Le fonctionnaire chargé du transport des dépêches n'a pu indiquer dans quelles circonstances le vol a eu lieu.

Une arrestation a été opérée, mais la personne arrêtée proteste énergiquement de son innocence.

Le colonel von Reutter

en Conseil de Guerre

Strasbourg, 29 décembre.

On annonce que la comparution du colonel Von Reutter devant le conseil de guerre de la 30e division est définitivement fixée au 15 janvier, à 9 heures du matin. En raison de l'exiguïté des locaux, le conseil siégera dans la salle des audiences du Tribunal civil régional.

On jugera en même temps, le cas du lieutenant Schaad.

Incident entre Français et Espagnols

A LA FRONTIÈRE

Saint-Jean-de-Luz, 29 décembre.

L'équipage de la canonnière française « Qui Vive ! » chargée de la police de la pêche dans les eaux françaises, a capturé sept embarcations montées par des pêcheurs espagnols au moment où ils pêchaient la sardine dans les eaux dépendant de la juridiction française. Les Espagnols se montrent très surexcités et parlent d'exercer des représailles.

Les Affaires d'Orient

ARRANGEMENT FRANCO-BULGARE

Sofia, 29 décembre.

Le gouvernement bulgare vient de signer avec le ministre de France, l'accord étendant aux établissements français situés dans les nouveaux territoires bulgares les stipulations de la convention franco-bulgare de 1910.

IL N'Y A PAS DE RÉPONSE DE LA TRIPLICE A L'ANGLETERRE

Londres, 29 décembre.

La réponse de la Triple-Alliance à la note anglaise n'est pas encore parvenue au gouvernement anglais. Par conséquent, les assertions de la « Tribuna » sont inexactes ou tout au moins prématurées.

LE NOUVEL ACCORD FRANCO-TURC

Constantinople, 29 décembre.

Voici des détails au sujet de l'arrangement survenu entre la Compagnie française des chemins de fer de l'Yemen et la Sublime-Porte, en ce qui concerne la ligne d'Hodeida-Sala dont les travaux avaient dû être interrompus pendant la guerre. La compagnie française obtient le remboursement avec une majoration de 10 % de tous ses travaux matériels, une indemnité kilométrique, des compensations pour le personnel. On pense que le gouvernement turc va continuer l'établissement de cette ligne qu'il exploitera ensuite en régie. Cet accord est une nouvelle marque des bonnes dispositions de la Porte à notre égard.

Après les incidents de Merville

LE « CAMARADE » MERRHEIM CHANTE LA MESSE CEGETISTE... MAIS LA DÉTENTE S'ACCENTUE

(De notre envoyé spécial)

La réunion-conférence organisée par l'Union des Syndicats de Merville, qui groupe environ six cents adhérents, s'est déroulée hier soir, dans le plus grand calme. Elle eut comme cadre un assez vaste établissement de la rue des Capucins, où s'entassèrent, à l'heure dite, 6 heures et demie, fort exactement, quatre cents personnes.

Le bureau formé, le président donna lecture d'un ordre du jour voté par le Syndicat de Nieppe, dans lequel celui-ci proteste contre l'arrestation des grévistes de Merville. Il y eut des applaudissements. Le président supplia les auditeurs d'observer une attitude calme et digne, puis il donna la parole à M. Merrheim, de la Confédération Générale du Travail, délégué de la Fédération des Métaux.

Et Merrheim, petit, trapu, le cheveu rare et collé au crâne, se leva. Il parle. Il parla une heure durant. Après avoir déclaré que l'état de santé de M. Labbe était excellent, que les agresseurs seraient poursuivis par les soins de la C. G. T., et que désormais tous les camarades qui traverseraient Merville prendraient leurs précautions, l'orateur fit l'historique de la grève et le récit des incidents sanglants du 19 décembre.

Voici, à titre de curiosité, ses principales explications : Les ouvriers ont été provoqués par les gendarmes et le commissaire de police. Ces provocations étaient dirigées contre le Syndicat de Merville en particulier, et d'une façon plus générale contre l'organisation syndicale, contre le droit syndical qu'on a voulu étrangler. La presse a prêté son large concours à cette manœuvre. Elle devait se borner à relater impartialement les faits. Elle les a travestis. Elle a dénaturé le sens de la manifestation. Elle a parlé d'ameute, de casques bosselés, de jets de pierres, etc.

Ayant exécuté « la presse » et lancé un vigoureux appel en faveur de « l'autre presse », la presse honnête, qu'il ne désignera pas autrement, M. Merrheim s'épongea le crâne. Une adroite digression lui permit d'évoquer les lointains événements de Villeneuve-Saint-Georges, de s'instruire de procès de M. Clémenceau à qui il prodigua les plus suaves épithètes de son répertoire.

Politiciens, journalistes, proféra-t-il, tout ce beau monde se trouve d'accord lorsqu'il s'agit d'accabler la C. G. T. et de voter contre la classe ouvrière une loi de réaction et de peur, une loi de trois ans.

A ce moment, le ton changea : Le camarade Merrheim se mit à chanter la messe, la grand'messe cégétiste. Puis, du haut de sa petite taille, il toisa les travailleurs.

« Cette C. G. T. maudite, cette C. G. T. peuplée d'anarchistes, que seriez-vous devenus sans elle ?

« N'est-ce pas la Fédération des métaux qui vous a fourni les 8 ou 9.000 francs qui vous ont permis de vivre et d'attendre ? Vous avez contracté une dette vis-à-vis d'elle. Ne l'oubliez pas ».

Le camarade Merrheim avoua modestement, avant d'en finir, que les dieux indulgents l'avaient nanti de quelque intelligence. « Je vous engage à conserver aujourd'hui votre sang-froid, fit-il en manière de péroraison. Mais je vous crie « Préparez-vous à toutes les manifestations indispensables ! »

Le président de la réunion invita alors les ouvriers à regagner leurs logis par petits paquets.

Ce sage conseil fut suivi. L'établissement de la rue des Capucins se vide en quelques minutes. On n'entendit pas un cri, pas un chant. Un quart d'heure plus tard, les curieux venus aux nouvelles se heurtèrent aux gendarmes dont les hautes silhouettes barraient les rues étroites.

— Eh bien, firent-ils ?
— Vous pouvez dormir en paix.
— Mais la réunion...
— Finie.
— Et les grévistes ?
— Ils sont rentrés. Faites comme eux.

VERS L'APAISEMENT

MM. Renaudin, commissaire spécial, et Dufour, commissaire spécial de la préfecture du Nord, qui avaient discrètement et admirablement organisé le service d'ordre, d'accord avec M. de Mendonça, sous-préfet d'Hazebrouck, et les officiers de gendarmerie, n'eurent qu'à se louer de la modération des ouvriers. Je crois d'ailleurs savoir que les incidents de Merville touchent à leur fin. Les pourparlers précurseurs de l'apaisement définitif ne sont pas encore engagés, mais on recherche dans les deux camps — dans le camp patronal et dans le camp gréviste — le moyen d'arranger les choses sans que la susceptibilité de l'un ou de l'autre ait trop à souffrir.

« Les grévistes, nous a dit une personne bien renseignée, avec laquelle nous nous sommes entretenu à l'issue de la réunion, ne feront pas les premiers pas. Mais ils sont tout disposés à « causer ». De son côté, le patron ne se dissimule pas qu'il n'a aucun intérêt à prolonger un conflit dont les conséquences ne tarderaient pas à prendre l'ampleur d'un désastre ».

Quant à la population, elle estime que « l'état de siège » a assez duré. Elle souhaite très sincèrement que le calme renaisse et que l'oubli se fasse. Certes, la tâche de ceux qui accepteront d'arbitrer le différend ne sera pas aisée. Mais il n'est de difficulté qui ne puisse s'aplanir et si les ouvriers ont le courage de résister à certaines suggestions, les derniers obstacles tomberont d'eux-mêmes.

En quittant dans la nuit Merville endormie sous la neige, les visiteurs emportèrent hier une impression de calme qui ne mentait pas et de paix qui n'était point trompeuse. Et puisse l'an nouveau apporter aux Mervillois, comme don de joyeux avènement, la réconciliation et la concorde !

P.-T. P.

Ecrasé par un train à Calais

Calais, 29 décembre.

Le nommé Fauqueur, 19 ans, équipier à la Compagnie du Nord, descendait d'une machine en manœuvre pour faire fonctionner l'aiguille, lorsqu'il fut happé au passage par l'express de Jeumont à Calais.

Le malheureux a été tué sur le coup.

Au groupe des P. T. T. d'Arras

Le groupe des P. T. T. d'Arras a voté aujourd'hui à l'unanimité au cours d'une réunion un ordre du jour protestant « contre la lenteur apportée par le Parlement à augmenter le traitement du personnel et contre le projet tendant à réduire l'effectif des agents ».

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le Crime de Lezennes

Une partie de la procédure est annulée

Il a été question de cette affaire, hier, à la Chambre des Mises en accusation de la Cour d'Appel de Douai.

On se souvient que Théron, par l'organe de son défenseur, avait formulé de nombreux griefs contre le juge d'instruction, et demandé, par la suite, la revision de la procédure.

Le sinistre bandit se plaignait notamment d'avoir été interrogé, le 22 novembre 1913, par M. Gobert, en l'absence de son conseil. Cependant, ce jour-là, un avocat d'office avait été désigné pour défendre Théron et convoqué pour assister à l'interrogatoire, mais le bandit ne voulut pas des services de ce magistrat ; l'interrogatoire se poursuivit sans avocat, par conséquent, et c'est sur ce point que l'assassin de Delabarre se base pour protester auprès de la Haute Assemblée judiciaire.

D'autre part, Théron invoquait l'absence de la signature du juge instructeur au bas de certains procès-verbaux d'interrogatoires.

La Chambre des mises en accusation a donc, sur les réquisitions du Procureur général, rendu, hier, son arrêt ; cet arrêt rejette tous les griefs invoqués, sauf un, et déclare nul l'interrogatoire de Théron en date du 20 novembre dernier, ainsi que toute la procédure qui a suivi.

NOUVELLE INCULPATION

Hier soir, M. Gobert, juge d'instruction, a fait amener en son cabinet Théron et Félizati et leur a annoncé qu'il les a inculpés à nouveau d'assassinat suivi de vol, le juge d'instruction ayant décidé après la décision de la Chambre des mises en accusation de reprendre son instruction.

L'acte de banditisme

D'HAUBOURDIN

Nous avons relaté il y a quelque temps, les déclarations d'un détenu de la Maison d'arrêt de Loos, au sujet de l'acte de banditisme commis contre Mme veuve Potié, mère du sénateur et du député. Ce détenu s'était accusé d'être l'auteur de l'attentat et avait désigné comme ses complices les sieurs Vancalster et Dauchy, qui devaient lui envoyer de l'argent, ce qu'ils ne firent pas, attendu qu'ils étaient eux-mêmes écroués. M. Fillaire, juge d'instruction, qui a interrogé ces individus, a acquis la certitude que Leroy, le détenu de Loos, avait menti en ce qui concerne la complicité de Vancalster et Dauchy, mais qu'il était bien l'auteur principal du méfait.

Grâce aux empreintes digitales relevées sur les carreaux brisés, on est parvenu à porter les soupçons sur deux amis de Leroy, l'un est actuellement à Lens, l'autre au Maroc, où il accomplit son service militaire.

Comme il n'existe que des présomptions, ils seront interrogés avant d'être arrêtés.

Tragique suicide à Maubeuge

Lundi 29 décembre, vers deux heures un quart de l'après-midi, la dame de M. Edmond Toubeau, cafetier, place d'Armes, qui s'était rendue au garni occupé par M. Paul Helbecque, âgé de 28 ans représentant de commerce, pour faire sa chambre, trouva son locataire allalé sur le couvercle d'un panier à bagages.

Lui ayant demandé s'il était indisposé et n'ayant reçu aucune réponse, Mme Toubeau prise de peur, descendit précipitamment et mit son mari au courant de ce qu'elle avait vu. M. Toubeau alla prévenir aussitôt M. Parsy, commissaire de police, qui vint accompagné de M. le docteur Calot fils, faire les constatations d'usage.

Sur le plancher, maculé de sang, on retrouva un revolver d'ordonnance. Sur la table de travail se trouvait une boîte renfermant des cartouches modèle 1892.

M. le docteur Calot fils constata que le désespéré s'était tiré une balle de revolver à la tempe gauche, après s'être placé en face d'une glace. La balle avait traversé la tête et était allée retomber dans le lit où elle fut retrouvée. La mort, qui avait été instantanée, remontait à huit heures environ. Le lit défait d'ailleurs, indiquait bien que Paul Helbecque avait attenté à ses jours dans la matinée.

On n'a retrouvé aucun écrit indiquant les motifs de sa détermination. La veille, il s'était trouvé avec des amis et il s'était montré plutôt gai.

M. Paul Helbecque vivait seul, étant en instance de divorce avec sa femme. Il était officier de Territoriale.

Déraillement à Pont-sur-Sambre

Mercredi dernier, vers 4 heures et demie du soir, un train de voyageurs a déraillé entre la gare d'Aulnoye et le passage à niveau des Quatre-Bras, à la traversée d'une aiguille nouvellement installée.

Les voyageurs ont été légèrement bousculés et ont dû continuer leur route à pied. La locomotive du train de Pont-sur-Sambre a été avariée.

Péniche coulée dans le canal de Lens

M. Robitaille-Vasseur, patron du bateau *La Volonté de Dieu*, était venu à Pont-à-Sault avec un chargement de terre destiné à rehausser la digue du canal près du pont d'Armentières. La nuit, sa femme se levant pour soigner un enfant, sentit de l'eau à ses pieds. Elle appela son mari, tous deux, avec leur fille, procédèrent au sauvetage des enfants, âgés de 11, 5 et 2 ans. A peine la famille était-elle sur la berge que la péniche disparut sous l'eau.

On ignore les causes de cet accident.

Le service des ponts et chaussées va faire relever l'épave du bateau rompu en deux parties.

Avis aux Sociétés musicales fédérées

LE GROS SOU. — LA COTISATION DE 1914

Il est rappelé aux sociétés musicales fédérées du Nord et du Pas-de-Calais qu'elles doivent acquitter de suite la cotisation pour leurs membres à inscrire à l'œuvre du Gros Sou Orphéonique. Quant à la cotisation de 10 francs pour l'année 1914, elle sera perçue dans les premiers jours de janvier par la poste. Que les Trésoriers fassent bon accueil aux facteurs.

LA MATERNELLE ORPHÉONIQUE

Le prochain Bulletin contiendra le règlement de la Maternelle Orphéonique qui se propose pour une cotisation de cinq sous par mois de verser aux femmes de musiciens fédérés, un secours de trente francs, soit un franc par jour pendant un mois à la naissance d'un bébé, plus une prime d'allaitement de 10 francs. Voilà une œuvre qui sûrement obtiendra un gros succès aussi Mme Raymond Poincaré, femme de M. le Président de la République n'a-t-elle pas hésité à en accepter la Présidence d'Honneur.

LES SECOURS DU GROS SOU

La Commission des Secours achève en ce moment son travail et vers le 15 janvier, elle pourra adresser les sommes destinées à venir en aide aux malheureuses veuves, aux pauvres petits orphelins de sociétaires disparus en 1914. Le secours complet est encore cette année fixé à 100 francs.

La Fédération aura fin décembre 1913, distribué plus de 125.000 francs de secours, chiffres vraiment dignes d'être signalés.

A la Faculté de Lille

Paris, 29 décembre.

Au *Journal Officiel* :

M. Fosse, docteur ès-science, maître de conférences de chimie organique à la Faculté des Sciences de l'Université de Lille, est nommé professeur-adjoint de la dite Faculté.

M. Ollivier, docteur ès-sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Lille, est nommé professeur-adjoint de la dite Faculté.

Une octogénaire assassinée

DANS LA SOMME

Amiens, 29 décembre.

Les habitants de Canaples étonnés de ne pas voir Mme veuve Duhamel, 80 ans, tenancière d'un débit de boissons, enfoncèrent la porte de la boutique. Ils découvrirent le cadavre de la vieille femme, la tête tailladée. On présume que l'assassinat, qui a eu pour mobile le vol, a été commis dans la soirée de dimanche.

NORD

MARPENT

La fraude. — Les préposés des douanes Gibon et Revert, ont arrêté le sieur Julien Sterdeur, 30 ans, ajusteur, domicilié à Vieux-Reng, qui importait trois kilos de café vert de provenance belge.

MAUBEUGE

— Une plainte a été déposée au bureau de police par le nommé Armand Melin, plafonneur à Jeumont ; à qui on aurait dérobé une somme de 100 francs, alors qu'il était attablé dans un estaminet de la rue René-Dandy.

CERFONTAINE

Une discussion a éclaté au cours du travail entre deux cantonniers, MM. Camille Suin et Brasselet Aymond. Au cours de la dispute, Brasselet reçut une bourrade qui le renversa. Dans sa chute, il s'est blessé à l'épaule droite et il a dû recevoir les soins du docteur Lanthier de Ferrière-la-Grande.

JEUMONT

Un dîner à l'œil. — Le sieur Jules-Ernest Peltier, 47 ans, journalier, né à Sedan, s'est fait servir un copieux dîner à l'hôtel tenu par M. Humbert et au moment de payer, il a déclaré se trouver sans argent. Cet individu a été mis en état d'arrestation.

LILLE

Propos d'un Lillois

Contons... fleurettes

Les horticulteurs de Lille sont dans la désolation, le marché des fleurs est envahi par des arrivages du Midi et de la Belgique.

Des fleurs de toutes espèces, des roses surtout sont expédiées à Lille, en de grands paniers, en d'énormes vans qui se comptent par milliers, c'est pour cette raison d'ailleurs que ces roses sont appelées roses des vans.

Déjà la municipalité essaya de gêner ce trafic de fleurs, mais quoique la police eut l'œillet... à bon, elle ne parvint point au résultat espéré et les plaintes aujourd'hui recommencent. Que sera-ce en février prochain quand les violettes pleuvront en pétales innombrables sur toute la France, sur notre ville, en particulier.

Les journaux semblent eux-mêmes, avoir pris cette crise en thème et cherchent les moyens de remédier à cet état de choses.

Mais est-il possible d'empêcher ce déluge parfumé et de supprimer ce florissant privilège que Lille a ? Ces jolis parterres qui égaient en certains endroits, notre banlieue, les supprimera-t-on, comme on fit au Nouveau Théâtre, alias théâtre réservé aux gens chics d'un certain parterre qui semblait trop démocratique ?

Nous n'avons dans ce qui précède qu'effleuré la question, à la Municipalité de la résoudre.

Le Badaud.

L'INCENDIE DE LA FABRIQUE DE PIANOS AUTOMATIQUES DE LA RUE DU FAUBOURG-DE-ROUBAIX

Lundi matin, une Commission municipale, composée de MM. Rémi, adjoint ; Leleu, Gossart, conseillers municipaux, a rendu visite aux habitants de la rue Saint-Druon, qui, on se le rappelle, furent victimes de l'incendie de la fabrique de pianos automatiques de la rue du Faubourg-de-Roubaix.

De nombreux objets mobiliers furent détériorés par l'eau et les flammes chez un grand nombre d'entre eux, mais tous ces ménages sinistrés pourront aisément réparer les quelques avaries avec les secours que distribuera la Municipalité.

Les pompiers, qui étaient restés sur les lieux pour noyer les décombres, ont regagné leur caserne, hier matin, à la première heure.

ENQUÊTE

Conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 16 décembre courant, une enquête est ouverte sur un projet relatif à la vente amiable par le Bureau de Bienfaisance de Lille, au profit de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et moyennant un prix principal de 759 francs, d'une parcelle de terrain de 580 mètres carrés à prendre dans une pièce de terre sise à Marquillies.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie (Bureau du Contentieux), pendant huit jours, du 29 décembre 1913 au 5 janvier 1914 inclus, de 9 h. du matin à 6 heures du soir, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. Demesmay, conseiller d'arrondissement à Lille, désigné comme commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, le 6 janvier 1914, de 4 à 6 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

VICTIME DU FROID

Hier matin, vers neuf heures, un agent a trouvé, allongé sur le trottoir de la place Rihour, un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, en proie à d'atroces souffrances. Conduit au poste de police de la Préfecture, il déclara se nommer Louis Landre, sans profession ni domicile fixe, il reçut les soins d'un docteur, qui constata que le malheureux paraissait avoir subi un commencement de congestion causée par le froid.

OMNIA PATHÉ. — Ce soir, première représentation de « C'est Nick Winter qui a retrouvé la Joconde », grande actualité comique. — Continuation des représentations de « Trente Ans ou la Vie d'un Joueur », adaptation en 3 parties du célèbre mélodrame. — « Rigadin fait un riche mariage », etc., etc...

Nuit du Nouvel-An

Le **GRAND CAFÉ DE LA PAIX**, restera ouvert toute la nuit.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Dans nos Amicales laïques

A l'Amicale laïque de Saint-Sauveur

Le dernier concert de cette Amicale fut un succès pour tous les artistes qui composaient le programme.

Mlle Boone, jeune chanteuse d'avenir, interpréta avec émotion quelques mélodies bien choisies.

MM. Decarin, Leclercq et Dreyfus, chanteurs et déclamateurs de la Fédération des Amicales, recueillirent leur part d'applaudissements.

Le comique Pharaon et les musiciens Thé Latour, égayèrent l'assistance par leurs interprétations.

Au cours de ce magnifique concert, la Symphonie de la Fédération des Amicales (35 exécutants), sous l'habile direction de son jeune chef, M. Sadi Cacan, sut montrer les grands progrès qu'elle avait fait depuis sa récente fondation et fut très fêtée par la nombreuse assistance.

Mlle Dhondt tint sa place habituelle dans ce concert qui se termina par un bal où chacun s'en donna à cœur joie.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Société de Préparation Militaire de l'Ecole Rollin

Résultats du concours entre sociétaires. — 1re section. Tir au fusil. Classement de décembre :

1er, Rovers ; 2e, Desmet ; 3e, Grolez ; 4e, Torcà ; 5e, Lefebvre J. ; 6e, Guilton ; 7e, Auex ; 8e, Gassée ; 9e, Lefebvre P. ; 10e, Méchan N. ; 11e, Colzaet ; 12e, Bourel ; 13e, Méchan D. ; 14e, Courtois ; 15e, Decottignies ; 16e, Lefebvre E. ; 17e, Martin R. ; 18e, Boucly ; 19e, Vancrayenest ; 20e, Schoutecten ; 21e, Salson ; 22e, Boivin A. ; 23e, Lecouffe ; 24e, Franken ; 25e, Dupont ; 26e, Danès ; 27e, Nacry ; 28e, Leperoq ; 29e, Courtet ; 30e, Gourbet ; 31e, Cusseau ; 32e, Delcroix ; 33e, D'Hooghe ; 34e, Desmons ; 35e, Pagard ; 36e, Delcleuse ; 37e, Faucompré ; 38e, Opsomer ; 39e, Corvit ; 40e, Martin F. ; 41e, Montaigue ; 42e, [illegible] ; 43e, Hirt ; 44e, Gouvion ; 45e, Cacan ; 46e, Leclercq.

2e section. Tir à la carabine (14 à 17 ans). — 1er, Degrave J.-P. ; 2e, Méchan M. ; 3e, Cammaert ; 4e, François ; 5e, Méchan D. ; 6e, Degrave J.-F. ; 7e, Lefebvre J. ; 8e, [illegible] M. ; 9e, Colmant ; 10e, Houcke ; 11e, [illegible]venard ; 12e, Lecouffe ; 13e, [illegible] ; 14e, Dhainaut ; 15e, Bigotte ; 16e, [illegible] ; 17e, Degrave R. ; 18e, Schergès ; 19e, [illegible]maux ; 20e, Brice ; 21e, Cayes ; 22e, Charriery ; 23e, Teirlynck ; 24e, Crémer ; 25e, Delattre ; 26e, Dufour.

Voyageurs et Employés

On nous écrit et nous reproduisons à titre de document :

Monsieur le Rédacteur en chef du « Progrès du Nord »,

Je vous serai obligé de bien vouloir rectifier le compte rendu de l'assemblée des Voyageurs et Employés, publié dans votre estimable journal de ce jour.

L'auteur de la communication se trompe. Le capital est de 1.000.207 fr. 65 et non de 1.207 fr. 65. De plus le signataire de la présente, M. Plaisant, a exposé à l'assemblée une étude sur la spécialisation figurant à l'ordre du jour, et prise en considération par le Conseil et l'assemblée pour être étudiée au cours de l'année, et si la chose est réalisable, un projet définitif sera présenté à l'assemblée.

A part cela votre compte rendu est exact.

Comptant sur une rectification, recevez, Monsieur, mes saluts distingués.

Plaisant.

Société Tournaisiens-Wallons

Les Tournaisiens-Wallons donnaient dimanche dernier, dans la salle des Sans-Soucis, rue de Paris, une soirée flamande. Les organisateurs avaient obtenu le gracieux concours d'auteurs et poètes lillois. Les Sans-Soucis se sont fait représenter par une vingtaine de sociétaires. L'excentrique Jules, le comique en renom, dérida les fronts les plus moroses dans son répertoire désopilant. Le « Caveau Lillois » joua une scène lilloise de Plétinch, auteur de la pièce, jouée par des artistes qui méritent nos félicitations. Léonard et Brochette, du « Caveau », récitèrent eux aussi leurs œuvres lilloises qui ont charmé l'auditoire.

Une tombola fut tirée à la fin de cette fête de famille, laquelle a fait réjouir les gagnants qui se sont donné rendez-vous au plus tôt.

A. A. du Tir Littré et Jeunesse Lilloise

Dimanche 21 courant, dans la salle des fêtes de l'Ecole Bichat, rue Fulton, ces deux sociétés de préparation militaire offraient à leurs membres honoraires et à leur famille, une fête intime qui obtint un vif succès.

Près de 300 personnes se pressaient dans la salle pour entendre les artistes qu'avaient su réunir les organisateurs. C'est ainsi que les assistants ont pu applaudir Mme Vérecke, professeur de chant à l'U. F. J. ; Mlle Simone Richemboer et Mlle Albertine Vanacker, ainsi que MM. Richer, Dumortier, Mahieu, Andrieu, Gilbert et le petit Gabriel. La partie comique était confiée au comique militaire Jean-Jean.

La Jeunesse Lilloise, dans ses poses militaires et son ballet des Toréadors, fut l'objet de vifs applaudissements. Le piano était tenu par Mme Martin, professeur au Conservatoire, qui s'est acquitté de cette tâche avec tout le talent qu'on lui connaît. Une sauterie a terminé cette charmante fête de famille.

Au cours de cette réunion, après une causerie de M. Bonnet, directeur de l'Ecole Littré, l'A. A. du Tir Littré procédait à la distribution des récompenses de son championnat annuel de tir, tandis que la Jeunesse Lilloise offrait un bronze à son dévoué secrétaire.

Classement de tir. — Championnat de tir 1913. — Van den Bossche Jean, diplômé